



Déclaration du SNES FSU04

au CTSD du 05 Février 2021

TOUT CHANGE ou presque



Nous voici réunis aujourd'hui, comme de nombreuses années, pour ce CTSD concernant la dotation des collèges des Alpes de Haute Provence.

Un changement appréciable, nous avons des documents exhaustifs, complets et en avance pour la préparation du CTSD.

Un changement moins agréable tout de même, nous sommes en visio conférence ce qui ne facilite pas les échanges.

Cependant :

Malgré la pandémie de COVID qui sera à priori toujours là à la prochaine rentrée, par contre nous constatons comme auparavant que le ministère reste sur sa doctrine de suppression de postes dans le second degré de l'Education Nationale

La distanciation vient de passer de 1 à 2 m, par contre nous constatons comme auparavant que le ministère reste sur sa doctrine et laisse les chefs d'établissements gérer au mieux, si possible.

Les regroupements de plus de 4 personnes sont à proscrire par contre nous constatons comme auparavant que le ministère reste sur sa doctrine de suppression de postes dans le second degré de l'Education Nationale qui augmente le nombre d'élèves par classe.

Santé public France révise son avis sur la contagiosité des enfants par contre nous constatons comme auparavant que le ministère reste sur sa doctrine de publication de chiffres incohérents par rapport à ceux de l'ARS.

Les inégalités se creusent encore plus qu'avant du fait des confinements, de l'inégalité face au numérique...par contre nous constatons comme auparavant que le ministère reste sur sa doctrine de suppression de postes dans le second degré de l'Education Nationale.

En 2021 les collèges et les lycées de l'Académie d'Aix Marseille auront 60 emplois de moins pour accueillir 2811 élèves en plus !

Cette hausse d'effectif d'élèves pour l'Académie doit durer jusqu'en 2025.

L'Education Nationale insulte l'avenir en poursuivant sa politique de suppression de postes d'enseignants ! Les Alpes de Haute Provence perdent encore un emploi, dissimulé habilement par la création d'HSA. Pour la prochaine rentrée on déplore maintenant **la perte cumulée de 296h** d'enseignement (soit environ 10 divisions) depuis 2017 alors que les effectifs n'ont **diminués que de 34 élèves.**(1)

Nos jeunes sont confrontés au refus politique d'investir dans la formation de la jeunesse, au mépris des besoins de la réalité : la constante macabre de l'échec scolaire, du décrochage scolaire et de l'exclusion se porte bien !

Par un jeu d'écriture insincère, le Ministère cherche à camoufler cette hécatombe en prétendant compenser ces suppressions de poste par l'ouverture de crédits de financement de nouvelles heures supplémentaires, par exemple à hauteur de 2 emplois pour les Alpes de Haute Provence. Parmi les professionnels personne n'est dupe puisque, déjà, comme le souligne la cour des comptes, près d'un tiers des heures supplémentaires créées en 2019 n'ont pu être consommées.

Nos établissements, plus encore en situation de pandémie, ont besoin de personnels ! Nous manquons de personnels remplaçants, d'AESH en nombre et d'AED. Nous avions besoin d'un plan Marschal pour l'Education avec une politique de recrutement massif pour faire une rentrée sanitaire plus sûre et pour essayer de remédier aux dégâts pédagogiques. Le ministère sait d'ailleurs qu'une diminution des effectifs par classe est une des solutions, il applique d'ailleurs cette méthode dans le premier degré mais en faisant ceci aux détriments des postes dans le second degré : un vrai plan d'ampleur au vu de la situation actuelle serait d'appliquer cette politique de réduction des effectifs à toute l'Education Nationale.

Nos établissements ont besoins de personnels rémunérés à la hauteur de leurs missions et de leur engagement.

Pour les personnels AESH dont la rémunération reste largement insuffisante, aucune revalorisation de salaire n'a été prévue au budget 2021. Ces personnels, employés majoritairement à temps incomplet, n'ont droit à aucune autre indemnité : pas de prime en éducation prioritaire, pas de prime Covid et un accès très limité aux prestations sociales.

De nombreux et nombreuses collègues ne peuvent vivre dignement de leur travail. Ils et elles ressentent une grande colère et souffrent d'un manque de considération au sein de notre ministère.

Des engagements ministériels en termes de revalorisation salariale avaient été pris lors du lancement du Comité consultatif AESH le 27 février 2020. Nous demandons donc l'ouverture immédiate de discussions sur la revalorisation des salaires des AESH. L'École inclusive représente un véritable enjeu de société, une priorité du quinquennat, et les personnels AESH qui exercent des missions pérennes au cœur de ce dispositif, y ont un rôle essentiel.

Les services de vie scolaire, en première ligne depuis le début de la pandémie pour l'application du protocole sanitaire, sont au bord de l'implosion. Au-delà de la période de crise sanitaire, ces services sont sous-dotés et les conditions d'exercice des personnels AED sont

inacceptables : des contrats d'un an renouvelable dans une limite de 6 ans, temps partiels parfois imposés, salaires largement insuffisants, temps de formation insuffisant.

Nous exigeons pour ces personnels une amélioration des conditions de travail (diminution du temps de travail, créations de postes supplémentaires, augmentation du temps de formation), une augmentation de salaire, et de vraies perspectives d'avenir, versement des primes REP et REP+.

Dans le cadre du Grenelle, ces personnels ont été complètement ignorés et aucune revalorisation n'est pour l'instant planifiée

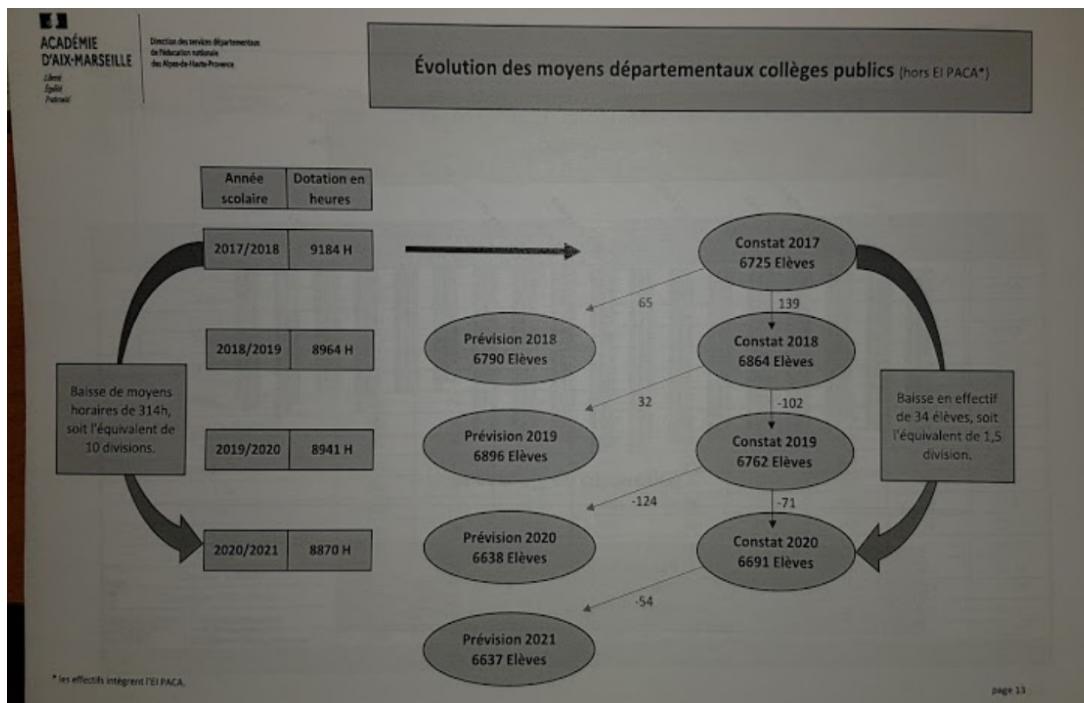
Certains au sortir d'épreuves terribles de notre Histoire ont eu droit au programme du CNR, nous avons nous un indigne grenelle et une poursuite d'une politique néfaste de réduction des postes dans l'Education Nationale.

Les rentrées sous Covid se suivent et se ressemblent : un ministre qui apparaît la veille dans les médias, en assurant que tout va bien ou que tout est prêt. Mais la réalité sur le terrain est bien différente. Le SNES-FSU exige un protocole sanitaire national incluant notamment un fonctionnement en demi-groupes, y compris au collège.

Pour terminer on peut s'apercevoir que le « quoi qu'il en coûte » ne s'applique pas au second degré de l'Education Nationale .

(1)

Source



Documents CTA).